

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 03 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

27/05/2026

OBJET

**Autorisation
d'enregistrement vocal des
séances du Conseil
d'Administration.**

Acte reçu en préfecture le

17 juin 2026

Publié en ligne le

17 juin 2026

Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE



L'an deux mil vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-sept mai, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Véronique LOUWAGIE.

Etaient présents : DAEL Camille, DUPONT Hugo, FLEURIMOND Wiener, GARCIA Françoise, GOUIN Paule, HELLEUX Véronique, JOSSET Elisabeth, LAGOUTTE Caroline, LE BLEVEC Corine, LENÔTRE Nathalie, LHESSANI Abdellah, LOUATRON Christine, LOUWAGIE Véronique, REINHART Patrice, RICHARD Martine, SALVINI Brigitte, THERY Sophie, ZO Eric.

Pouvoirs : Delphine PRIEUR donne pouvoir à Véronique HELLEUX

Absents excusés : Delphine PRIEUR

Absents :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'afin de réaliser les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration et d'en traduire la véracité des propos, il convient de faire accepter aux membres du Conseil d'Administration, l'enregistrement des échanges sous forme d'enregistrements vocaux.

Les séances du Conseil d'Administration se déroulant à huit clos, seuls les membres du Conseil d'Administration, la directrice du CIAS, l'assistante de direction et la secrétaire de séance peuvent avoir accès aux enregistrements vocaux. En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, la délégation est consentie dans les mêmes termes à la vice-présidence.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'enregistrement de chaque membre sous forme d'enregistrements vocaux.
- **AUTORISE** l'utilisation de ces enregistrements vocaux pour la retranscription des procès-verbaux de chaque séance.
- **DIT** que seul chaque membre, la directrice du CIAS, l'assistante de direction et le/la secrétaire de séance pourra accéder aux enregistrements vocaux, sur demande.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260603-2026-06-03-027-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026